

Compte rendu du groupe de travail « Informatique » du 31 mai 2012

Des avancées à mettre au crédit de la CGT

Pour la CGT on ne peut occulter ce qui s'est passé le 6 mai dernier. Pourtant, la DG paraît vouloir accélérer la mise en œuvre des dossiers en cours et cela n'est pas acceptable.

Sur la méthode de ces groupes de travail (GT), la CGT fait le constat que les discussions sur les DiSI durent depuis 3 ans et que beaucoup de sujets restent en suspend.

Ainsi, sur les moyens octroyés aux syndicats dans le cadre nouveau de la DiSI, rien n'est fait. Partout dans les DiSI le constat est identique :

- ▶ un dialogue social institutionnel très lourd,
- ▶ toute la vie syndicale en lien avec le dialogue social institutionnel est inacceptable, à l'exemple des tournées de sites dans le cadre du CHS financées par le syndicat,
- ▶ une vie syndicale fortement impactée et dégradée par l'absence de moyens financiers, ce qui aboutit à un dialogue social de bien piètre qualité.

La CGT attend de ce groupe de travail des réponses concrètes sur l'ensemble de ces points et exige en préalable à toute discussion, un moratoire sur la fermeture des ateliers d'éditique de la filière Gestion publique et l'arrêt des regroupements d'établissement.

La DG ne peut se prononcer sur tout ce qui touche aux droits syndicaux dont les décisions relèvent du niveau Fonction Publique.

Sur les droits afférents au dialogue social institutionnel (y compris les CHS) des DiSI, la DG s'engage à faire une proposition par écrit aux organisations syndicales durant l'été.

La DG met également à l'étude la possibilité d'utiliser les véhicules de l'administration dans le cadre des visites de sites pour le CHS.

Concernant les règles de gestion des agents des DiSI, le groupe de travail qui devait se tenir n'a toujours pas eu lieu et les engagements pris par la DG ne sont toujours pas mis en œuvre.

Pire encore : à moins d'un an du CTPC qui apportait toutes les garanties de maintien des 50 sites concernés par la mise en place des DiSI, neuf de ces sites sont, aujourd'hui, en voie de fermeture car ils sont visés par des projets de fusion.

Montreuil, le 1^{er} juin 2012

Syndicat national CGT Finances Publiques

● Case 450 ou 451

263 RUE DE PARIS 93514 MONTREUIL CEDEX

● dgfip@cgt.fr

● www.financespubliques.cgt.fr

● Tél. : 01.48.18.80.16

La CGT demande l'arrêt immédiat de ces projets qui viendraient directement affecter le quotidien des agents.

La DG est consciente de ne pas avoir pu tenir le GT sur les règles de gestion des informaticiens, faute de temps.

Sur les transferts d'emplois, la DG n'a rien à suspendre ni à arrêter car rien n'est engagé. Une réunion nationale traitant du sujet sera organisée, afin de faire un tour d'horizon des différents projets de regroupement d'établissements et de leur impact sur les agents.

A la demande de la CGT, la DG ajourne tous les projets de regroupements d'établissements et renvoie le dossier à un groupe de travail national.

Sur l'éditique, la CGT exige un moratoire et l'arrêt immédiat des fermetures d'ateliers dans les ex-DIT (y compris pour les services concernés en juin et décembre 2012).

Pour la CGT, le Centre d'Éditique de Meyzieux (CEM), censé absorber toute la charge de travail de l'édition de l'ex-DGCP, n'a jamais fait ses preuves et n'a jamais réussi à atteindre sa pleine capacité de production. Cela démontre que sur le CEM, la DG n'est pas confrontée à des problématiques de court terme, mais bien à des problèmes d'ordre structurel inhérents à une organisation inadaptée aux besoins. Avec le CEM, la DG espérait supprimer massivement des emplois et engager un processus de restructuration de toute l'éditique de la filière Gestion publique.

De ce point de vue, la DG doit avoir désormais le courage de reconnaître qu'elle a eu une approche dogmatique et elle se doit d'être plus pragmatique. Le coût du CEM, en place depuis plusieurs années, est colossal et on ne sait toujours pas si cette « usine » sera un jour capable d'atteindre sa pleine capacité de production.

Dans le sillage des problématiques de l'éditique, se pose également la question très urgente de la reconnaissance des qualifications de « pilote » sur les chaînes d'édition et de la pénibilité car, à ce jour, rien n'a été pris en compte sur ces deux sujets.

Pour la DG, le CEM n'est certes pas monté en puissance autant que prévu par l'ex-DGCP. Malgré tout, le calendrier de fermeture des ateliers d'éditique s'est déroulé dans le respect d'un délai d'annonces suffisant pour les agents concernés.

La DG confirme les fermetures programmées pour le 30 juin et le 31 décembre 2012. Elle arrête toutes les autres fermetures prévues et s'engage à un tour d'horizon de l'éditique pour donner une visibilité à trois ans. Des investissements dans les ateliers d'éditiques de l'ex-DGCP qui devaient fermer ne sont plus écartés. Le périmètre de compétences du CEM sera également clarifié.

A la demande de la CGT, la DG ajourne le projet de fermeture des ateliers d'éditique de l'ex-DGCP à compter du 1^{er} janvier 2013.

Pour les agents des CID et des SIL qui se trouvent sous la menace immédiate d'un profond changement de leurs horaires de travail dans plusieurs DiSI (passage au forfait obligatoire et donc perte du régime des horaires variables), la CGT considère que la méthode employée en terme de dialogue social n'est pas tolérable. Cette problématique touche à l'organisation du temps de travail ; elle ne peut être traitée unilatéralement. Les agents visés par cette démarche se retrouvent, quelques mois après leur rattachement à la

DiSI, face à une première dégradation très forte de leur conditions de vie au travail.

Les vérificateurs qui sont au forfait ont 12 vérifications à rendre. Pour les agents des CID et des SIL, il n'y a aucun bornage de leur charge de travail et pour cause, ils sont totalement tributaires de la demande.

La CGT demande que la DG suspende immédiatement ce chantier dans les DiSI concernées.

Pour la CGT, c'est bien un cadrage national qu'il faut obtenir pour tout ce qui touche à l'organisation du travail et cela ne se traite pas d'un revers de main dans un seul groupe de travail. Notre demande est d'avoir le temps du débat dans plusieurs groupes de travail spécifiquement dédiés à ce thème.

La DG est d'accord pour dire que les discussions sur le temps de travail doivent faire l'objet de réunions spécifiques au niveau national. Un point sera fait rapidement avec les DiSI sur la note de référence en la matière (note du 12 décembre 2010).

A la demande de la CGT, la DG ajourne la mise en place du régime du forfait pour les CID et SIL.

Sur le regroupement des exploitations REC-MEN RAR, la seule explication donnée d'un meilleur traitement des changements d'adresses ne justifie pas ce choix.

Les avancées technologiques ne gommant pas les contraintes applicatives et l'écriture d'un produit plus moderne aurait sans doute été la solution.

Sur les SLR, l'exploitation du recouvrement a été perdue.

On peut émettre des craintes pour trouver des activités au sein d'un DIO, notamment celui de Lille.

La CGT exige que la DG clarifie les modalités de transfert des personnels entre Paris-Montreuil et Montreuil-Blanchy.

Pour la DG, les résidences concernées de Montreuil et Lille ne posent aucun problème d'accueil des agents impactés par ces regroupements.

Concernant ensuite le sujet de **la préparation à l'examen professionnel de PAU**, ce dernier est trop difficile pour les agents inscrits. A titre d'exemple, la CGT a remis en séance un exemplaire du 3^{ème} sujet de cette préparation.

La CGT a insisté sur l'incidence de ce type de devoir, sur le nombre d'abandons éventuels à cette préparation et sur l'impact des trois premières notes pour prétendre à l'accès au deuxième volet du plan d'accompagnement.

La CGT a demandé une prise en compte très rapide de ce problème.

La DG a reconnu que les deux exercices de ce 3^e sujet, rédigés par des agents de Centrale, étaient particulièrement mal formulés et de nature à ne pas être compris par les agents effectuant la préparation.

S'il n'y a pas eu engagement formel que le résultat de celui-ci ne soit pas pris en compte pour l'accès aux stages de préparation, la DG prendra cependant l'attache de l'IGPDE afin qu'ils prennent en compte cette problématique. Elle s'est, par contre, engagée à ce que des formateurs, issus du réseau, soient partie prenante du groupe de réflexion sur les préparations « si ce n'est déjà le cas ».